

vions ou non accéder aux requêtes des provinces et des hommes d'affaires qui nous demandaient de tenir un recensement. Cependant, après avoir étudié la question, nous avons décidé de le faire. J'ai suivi attentivement les journaux afin de connaître la réaction du public lorsque la nouvelle serait annoncée. J'ai trouvé un certain nombre d'éditoriaux dans lesquels on félicitait le Gouvernement de la décision de tenir un recensement. Je n'en ai pas vu un seul qui le critiquait à cause de cette dépense.

**M. White (Middlesex-Est):** Il me semble que les ministères provinciaux des Affaires municipales devraient raisonnablement fournir ces renseignements dans les provinces. Je ne puis voir pourquoi le gouvernement fédéral recueillerait des renseignements pour les gouvernements provinciaux.

**M. Barnett:** Le ministre voudrait-il dire au comité si l'on peut se fier au recensement pour déterminer si le Bureau fédéral de la statistique ou le premier ministre de Colombie-Britannique a raison à l'égard de ce qui constitue, à son idée, l'ensemble de la dette publique de la province de Colombie-Britannique?

**Le très hon. M. Howe:** Non, il ne s'agit pas des chiffres déterminant la dette. Il ne s'agit que de la population et de certaines données statistiques concernant l'agriculture et les pêcheries.

Loi sur les grains du Canada—

444. Administration, \$136,425.

(Le crédit est adopté.)

**M. Casleden:** Je demanderai au ministre si l'on est arrivé à prendre une décision au sujet de la définition des criblures de provende n° 1. Déjà, au cours de la présente session j'ai appelé l'attention du ministre sur ce point. D'après la définition de la Commission des grains, on a jusqu'ici accepté un pourcentage assez considérable de faux-liseron dans les échantillons. Je crois comprendre que l'on a prescrit aux expéditeurs qu'il ne sera pas permis d'incorporer moins de 30 p. 100 de grain broyé dans ces criblures de provende qu'ils envoient; et aussi que la question sera rectifiée dans la définition de la Commission des grains. Où en sont les choses à cet égard?

**Le très hon. M. Howe:** On me dit que la Commission des grains a réglé la question. Les exploitants d'élevateurs-terminus ont été prévenus que toutes les criblures de provende n° 1 expédiées des élevateurs-terminus contiendront un minimum de 30 à 35 p. 100 de céréales cassées, d'avoine sauvage, etc. et que les autres expéditions de criblures de provende n° 1 ne contiendront donc plus les

[Le très hon. M. Howe.]

quantités excessives de faux-liseron dont le député a fait mention. La Commission des grains se propose de modifier l'article 7 du règlement à compter du 1<sup>er</sup> août prochain en vue de régulariser le présent régime.

**M. Charlton:** J'aimerais poser une question sur le même sujet. Si les broyures de céréales sont censées contenir de la folle avoine et d'autres matières, en quoi consisteront les autres matières? Je veux signaler une autre question, bien qu'elle ne relève pas du ministère du Commerce. Au cours d'une séance du comité, M. Milner a donné lecture d'une lettre dans laquelle un haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture rangeait le faux-liseron parmi les céréales. Je me trompe peut-être, mais j'ai toujours cru qu'il était une mauvaise herbe et ne devait jamais être appelé une céréale.

**Le très hon. M. Howe:** Ce sujet a été débattu au comité de l'agriculture. Je crois que le compte rendu des délibérations du comité indiqueront la nature de la discussion et les réponses fournies par les hauts fonctionnaires. Je n'avais jamais pensé non plus que les criblures étaient des céréales, mais apparemment mon honorable ami les achète à titre de céréales.

**M. Charlton:** Non, pas du tout.

**Le très hon. M. Howe:** Toutefois, je serai heureux de signaler la question à la Commission et je lui transmettrai tous les renseignements que je pourrai obtenir.

**M. Nicholson:** Hier, en réponse à une question du député de Calgary-Nord touchant les contingents de céréales, le ministre a dit espérer que tout le blé détenu par les cultivateurs pourra être livré avant le transport de la prochaine récolte. Telle que je la comprends, cette déclaration n'est guère encourageante si la prochaine récolte n'est pas transportée avant un an. Au rythme où nous allons, les députés qui cultivent le blé ne rentreront probablement pas chez eux avant la moisson; aussi, le ministre pourrait-il donner un aperçu du programme visant les premiers contingents de la nouvelle récolte qui sera bientôt transportée? Combien de boisseaux chaque cultivateur peut-il compter livrer?

**Le très hon. M. Howe:** On fera une déclaration d'ici quelques jours. J'ai échangé de la correspondance avec la Commission au sujet des contingents projetés pour l'an prochain, mais je n'aimerais pas faire une déclaration maintenant. Je ne suis pas trop sûr qu'une décision finale ait été prise. Toutefois, on l'annoncera sous peu. Naturellement, en disant que, si les céréales ne pou-